

Bulletin
N°48



SOMME-
VESLE



Décembre
2017



SOMMAIRE

- 3- Le mot du Maire
- 4- Etat civil-Bienvenue aux nouveaux habitants
- 5- Numéros utiles
- 6- Le baptême républicain
- 8- Comptes-rendus des conseils municipaux
- 13- Les Crazy Skulls
- 14- Association de pêche « la truite »
- 15- Animations du Comité des Fêtes et de la Commune
- 17- Association « La Bertauge »
- 18- Opération « Jardins des Mots »
- 20- La maladie de Lyme
- 21- Récit : « Le déserteur » de Mr Rouvier
- 26- Société de chasse de Somme-Vesle
- 28- Sophie Henrionnet : une enfant du village devenue écrivain
- 29- Informations utiles
- 31- Horaires des transports scolaires
- 31- Recensement militaire
- 30- Informations administratives : pièces d'identité et passeports
- 32- Poème

Bonne lecture et
Joyeuses fêtes de fin d'année à tous et toutes



Les vœux du maire auront lieu

le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00

Le repas des anciens aura lieu

le samedi 27 janvier 2018



LE MOT DU MAIRE



2017 est une année de remise en compte des compétences rétrocédées de l'ex CCSV à la commune et à notre nouvelle Communauté de Commune de la Moivre à La Coole.

Le retour en commune d'un gros prêt « voirie » contracté antérieurement par la CCSV nous oblige à freiner nos prévisions d'investissement.

L'élaboration du budget 2018 sera proportionnel au retour des dotations de l'état perçues cette année.

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF, Télécom, éclairage public (SIEM) sont reportés ultérieurement par EDF (ordre de priorité).

Côté technique, l'antenne orange est fonctionnelle mais la 4G (mobiles) se fait attendre faute d'investissement du prestataire. Pour les installations fixes, il est possible de monter en débit VDSL (au-delà des 20 méga actuels) .

Côté environnement, les travaux prévus par le SIABAVE n'ont pas été effectués sur le parcours de la Vesle.

L'implantation de bacs dessableurs sur le réseau d'eau pluviale est à l'étude par la commission voirie.

L'interdiction par l'état de produits phytosanitaires pour désherber les trottoirs communaux est à l'origine de l'enherbement des espaces publics. Les solutions proposées demandent un budget conséquent qui ne peut être supporté par une petite commune. Les élus recherchent une solution palliative.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2018.



Les jardins de VINCENT

- Entretien de votre espace vert tout au long de l'année
- Création, plantation, engazonnement, arrosage automatique
- Réagencement de votre écrin de verdure
- Conseils personnalisés

*Ma passion,
votre jardin !*



Vincent GODIN - 330 rue du Gué 51460 COURTISOLS
☎ 06 75 33 22 72 - ✉ lesjardinsdevincent@yahoo.fr

ETAT CIVIL

Naissances :



Marilou CLOWEZ le 20 janvier 2017
Tom FAYOT le 23 mai 2017

Bienvenue aux enfants et félicitations aux heureux parents

Mariages :

David TISSERON et Aurélie LAMBERT le 14 mars 2017 à
Grand Baie (Ile Maurice)
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux



Décès :



Madame Yvette LALLEMANT née DEBAR le 20 janvier 2017
Madame Marie-Noëlle GOBILLARD née MUZARD le 5 mars 2017
Madame Colette DEBAR née LALLEMENT le 19 avril 2017
Madame Bernadette ARNOULD née SIMON le 29 avril 2017
Monsieur Michel ARNOULD le 30 juin 2017
Sincères condoléances à leurs proches

Baptêmes républicains :

Robin NEFFAH le 15 avril 2017 : 1^{er} baptême républicain officié dans la commune
Lola DA SILVA PEREIRA le 1^{er} juillet 2017

Félicitations et merci aux enfants de respecter les valeurs de la République tout au long de leur vie



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Mr Fabrice SALEUR, 16 rue Octave Lallement
- Mr Pierre VIGNERON et Mme Mathilde CALINE, 4 rue de Vesle
- Mr et Mme Johnny et Cécile PREVOST, logement N°12, Lycée Agricole
- Mr Ruddy CAMILLE et Mme Marie CAPLIER, logement N° 13, Lycée Agricole
- Mr Julien PEIFFER et Mme Sandrine JAMAIN, 41 rue Basse
- Melle Katline DELAUNAY et Mr Franck Agri, 12 rue Haute

Peut-être que d'autres personnes sont arrivées en 2017, mais ne s'étant pas fait connaître en mairie, elles n'ont pu être identifiées.

Nous leur présentons nos excuses et les prions de venir se présenter en mairie aux heures de permanence.

NUMEROS UTILES

ADMR : Mme Sylvie Collery 53 Rue Basse 03 26 66 60 02

Comité des fêtes :

Président : Mr Mikael CHARBONNEL

06.72.17.96.28 ; mail : mikael.charbonnel@orange.fr

Comité des fêtes : comitedesfetesdesommevesle@gmail.com

Corps des Pompiers de Somme-Vesle : 18 (appel d'urgence)

Chef de corps : Mr François ARNOULD

03 26 66 94 32 ; mail : fr.arnould@wanadoo.fr

Familles Rurales :

Responsable « soutien à domicile » : Mr Pierre JOPPE 03 26 66 63 71

Interlocuteur Voisins Vigilants :

Mr Daniel Henry 03 26 66 94 09 ou 06 08 15 30 67

Mairie :

03 26 66 67 60 (téléphone-fax)

Adresse électronique : commune.sommevesle@wanadoo.fr

Secrétaire : en cours de recrutement

La mairie est ouverte le mardi de 17H00 à 18H30 et le jeudi de 10H00 à 12H00, merci de respecter ces créneaux horaires.

Bibliothèque :

Dans les locaux de la mairie, tous les 1ers mardis et 3èmes jeudis de chaque mois

Responsable : Florence PERARDEL 06 87 57 09 57

Musée de la Bertauge :

Président : Mr Pascal DELACOURT 03 26 66 64 97

www.musee-rural.com

Société de chasse :

Président : Mr Philippe DELAUNAY

06 73 06 31 70; mail : philippe.delaunay0704@orange.fr

Société de pêche « la truite » Somme-Vesle/Courtisols :

Président : Mr GUYOT Jean-Luc

06 88 96 62 88; mail : guyotjean-luc@orange.fr

Eglise : Pour obtenir les clefs de l'église ou faire sonner les cloches (notamment lors d'un décès)

S'adresser à Mr Thierry LALLEMANT 03 26 66 93 71 ou 06 30 07 50 82

Paroisse des Sources de la Vesle : 9 rue du Souvenir Français 51460 COURTISOLS

03 26 69 14 03 ; mail : contact@paroisse-sourcesdelavesle.cef.fr

LE BAPTEME CIVIL OU REPUBLICAIN

Cette année ont eu lieu en la Mairie de Somme-Vesle les 2 premiers baptêmes civils. Beaucoup ne connaissent pas cet engagement, c'est pourquoi nous venons vous donner quelques explications.

Définition : Le baptême civil, appelé également « baptême républicain », est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Le baptême civil est un moyen de célébrer la venue au monde d'un enfant sans connotation religieuse. Il est accessible à tous et convient particulièrement aux parents athées ou de religion différente. Il permet de donner à un enfant un parrain et une marraine sans avoir à passer par l'église.

L'origine du Baptême Civil

Le parrainage civil remonte à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est à dire à la révolution française. Il a été institué par le décret du 20 prairial an II, le 8 juin 1794. Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France. Alors qu'il a été autrefois instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est aujourd'hui plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux.

Comment se déroule la cérémonie du baptême civil ?

Le baptême civil se déroule généralement dans la salle des mariages. Il n'y a pas de cérémonial préétabli cependant la cérémonie se déroule généralement comme suit :

Les parents et l'enfant sont accueillis par le maire ou son adjoint dans la salle des mariages. Celui-ci fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie, un discours sur l'enfant et rappelle ensuite les valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Laïcité, le refus de toutes les discriminations

Juste avant que le maire n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrains et marraines de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ». Ils pourront alors s'ils le souhaitent prononcer un discours.

Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines et un exemplaire est dédié à l'enfant.

Le rôle du parrain et de la marraine

Il s'agit uniquement d'un engagement moral de la part des parrains et marraines traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

Le choix du parrain et de la marraine est important, car une fois le registre signé, vous ne pourrez jamais les changer. C'est pourquoi, il faut trouver une personne de confiance, qui aura du temps à consacrer à votre enfant.

Bien sûr, le premier rôle auquel on pense lorsque l'on parle de parrain ou de marraine est celui de la cérémonie de baptême. Cependant, leur mission s'étend bien au-delà.

Le rôle des parrains et marraines dont les parents ont opté pour le baptême civil joueront eux aussi un rôle primordial dans la vie future du baptisé. Ils seront notamment présents durant les moments les plus difficile de son existence, comme par exemple durant l'adolescence, pour guider leur petit protégé en lui prodiguant les conseils et l'aide nécessaires.

Au delà de l'aspect spirituel, le parrain ou la marraine tiendra une place importante dans la vie de l'enfant. Ils pourront accompagner et aider les parents dans la difficile tâche que représente l'éducation d'un enfant. Etre parrain ou marraine, c'est aussi et surtout seconder et accompagner les parents dans les moments forts de la vie de l'enfant comme dans les petits moments quotidiens.

La Déclaration universelle des droits de l'homme

Article premier : *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

Article 2 : 1. *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.*

2. *De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.*



GARAGE SERVICES AUTO ET CENTRE SERVICES AUTO

95 RUE DE LA CROISSETTE

51460 COURTISOLES

TEL : 03.26.66.43.43 / PORTABLE : 06.82.35.25.35

- Toutes mécaniques, révision, entretien et réparation toutes marques de véhicules,
- Pneus toutes marques toutes dimensions, pneus moto cross et quad
- Carte grise professionnels, et particuliers

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 13 décembre 2016

Le conseil municipal décide de reconduire son adhésion au SIABAVE pour l'année 2017.

Une proposition de mutuelle (Mandarine Mutuelle) pour les habitants de Somme Vesle avait été présentée. Celle ci n'a pas été retenue par le conseil municipal.

Le conseil autorise Mr Le Maire à signer la convention de modalité de transfert des éléments de l'actif et du passif relatifs au retrait des communes de : Courtisols, Somme Vesle et Poix de la CCSV.

Le conseil municipal accepte le RIFSEEP pour un montant de 106€ et 6€ pour Melle Adeline VOGEL et 11€ et 4€ pour Mme Martine MANDIN.

La commune récupère la compétence Eglise. Il est donc nécessaire de faire rajouter l'église au contrat d'assurance actuel

Le conseil municipal décide de faire intervenir VEOLIA pour réparer certains poteaux incendie qui ne fonctionnent pas correctement.

La commission voirie se réunira le 7 janvier 2017 à 14h00 pour mesurer les longueurs de voirie pour calculer la DGF.

Les doléances de MR MONTEL ont bien été prises en compte par le conseil municipal, une solution est en cours d'étude auprès de la commission voirie.

Il est interdit pour la commune d'utiliser du désherbant sur les trottoirs une solution de sous-traitance est à trouver.

Les deux conventions (l'autorisation pour le corps de Courtisols d'intervenir sur le territoire de Somme-Vesle et Poix et participation financière des communes de Poix et Somme-Vesle) sont validées par le conseil municipal étant entendu que les locaux de Somme-Vesle seront mis à disposition du corps de sapeurs-pompiers de Courtisols.

Séance du 24 janvier 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de nommer Jean-Claude MANDIN en tant que correspondant défense de la commune.

Au 1er janvier 2017, la DDT reprend l'instruction des actes d'urbanisme de la commune. Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention avec la DDT et tout autre document en rapport avec cette affaire.

Suite à la demande d'un habitant, le conseil décide de lui octroyer à titre exceptionnel une subvention de 60€ afin de participer à son inscription pour le BAFA. Cette subvention sera votée et versée lors du vote du budget 2017.

Faisant suite à la demande de subvention par L'école La Fontaine pour le voyage scolaire de la classe des CM2, le conseil décide de verser une subvention de 180€ qui sera votée et versée lors du vote du budget 2017.

Après lecture des nouveaux statuts de la CCMC, le conseil les approuve à l'unanimité des présents.

Du retard a été pris concernant les travaux de mise aux normes de l'accessibilité. Un point va être fait afin de programmer les prochains travaux à réaliser.

A partir de cette année les demandes de subventions devront être adressées à la mairie avant fin février. Sans demande écrite dans ce délai, aucune subvention ne sera allouée.

La réparation des points d'eau sera vue avec les pompiers de Courtisols.

Une consultation auprès de M. GOY va être faite afin de réaliser un projet de nouvelle salle des fêtes. La prestation sera facturée par la mairie de Courtisols.

La commune de Courtisols envisage de s'équiper d'une machine pour désherber. Nous allons voir avec eux la possibilité de mettre en place une convention pour mise à disposition du matériel et du personnel.

La commune récupère un emprunt qui avait été fait par l'ancienne communauté de commune (environ 2000€ par trimestre jusqu'en 2025). Un contact sera pris avec le Crédit Agricole pour renégocier le prêt.

Séance du 21 février 2017

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mr Goy pour l'étude du projet salle des fêtes, sous réserve d'avoir les tarifs.

Les entreprises Partage 51 et Jardins de Vincent vont être contactés afin de venir en aide à l'employé communal.

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec COLT. Celle-ci sera valable pour une durée de 15 ans.

Le conseil autorise le Centre de Gestion à faire la mise en concurrence du contrat d'assurance et à négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le conseil autorise le maire à signer la convention de sortie de la CCSV.

Le conseil désigne Mr Jean-Claude Mandin en tant que délégué du SIABAVE.

Séance du 21 mars 2017

Après présentation des chiffres, le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 sont adoptés à l'unanimité des présents, le maire étant sorti pour le vote de ce dernier.

Le conseil vote également l'affectation des résultats 2016 et le budget primitif 2017 à l'unanimité.

Les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et non-bâti vont augmenter cette année, sans pour autant affecter les ménages. En effet, suite au changement de communauté de communes au 1er janvier, les taux sont différents. Ceux de la CCMC sont nettement inférieurs à ceux de la CCSV. La commune récupère donc cette différence pour palier aux différentes aides qu'elle n'aura plus suite à ce changement de communauté de communes.

Les nouveaux taux sont les suivants :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	275 500	12	33 060
Foncier bâti	161 500	11	17 765
Foncier non bâti	128 600	7	9 002
		TOTAL	59 827



Sommepy Toutes Boissons

19 rue Foch
51600 Sommepy-Tahure

03 26 66 81 09

sommepytoutesboissons@orange.fr

Le conseil municipal vote les subventions suivantes dans le cadre du budget primitif 2017 :

Association châlonnaise de Protection des Animaux	85 €
Comité des Fêtes de SOMME-VESLE	600 €
Association Sportive COURTISOLS – ESTAN	80 €
AGM « Les Charmilles »	130 €
Le souvenir Français	50 €
Société de pêche	120 €
AS Courtisols Basket	80 €
Maison pour tous Suippes	10 €
La Bertauge	60 €
Run Argonne	10 €
Ecole primaire La Fontaine (voyage scolaire)	180 €
Aide BAFA	60 €

Suite au changement de communauté de communes, la commune récupère un prêt qui avait été contracté pour Courtisols et Somme-Vesle le 13 décembre 2010. La commune prend en charge 60% des montants restant à rembourser soit environ 59 440€ jusqu'en novembre 2025.

Séance du 11 avril 2017

Tenant compte de la part de la nouvelle communauté de communes, le conseil décide de fixer le taux de la CFE à 9%.

Suite à l'avis favorable du comité technique du 9 février 2017, le conseil valide la délibération concernant le RIFSEEP et vote le maintien des primes actuelles. Un arrêté nominatif sera pris pour chaque agent de la commune.

Le conseil décide de faire appel à un prestataire "Les jardins de Vincent" à Courtisols pour la tonte des différents espaces de la commune (terrain de foot, square ...).

Les locataires de l'ex-presbytère donnent leur préavis pour libérer le logement au 05 mai 2017. Le conseil accepte de réduire le délai de préavis à 1 mois.

Différentes activités seront proposées pour le jardin des mots :

- Le 13 mai : Créations de mangeoires à oiseaux
- Le 27 mai : Atelier décorations de jardin
- Le 17 juin : Chasse aux mots / course d'orientation

Un courrier sera envoyé à Orange pour faire le point sur les travaux rue Octave Lallement et la remise en état de la voirie et les abords des terrains privés.

Séance du 16 mai 2017

Après exposé du Maire, le conseil vote à l'unanimité les nouveaux statuts du Siem.

Afin de pouvoir concrétiser leur projet d'extension, le conseil accepte d'allouer une subvention de 3000€ à la MARPA (Villa Charmilles)

Le conseil valide le devis de l'entreprise Cossenet pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux. Ce devis s'élève à 2 040€.

Deux devis pour l'isolation de plafond du presbytère ont été reçus, nous attendons le 3ème pour prendre une décision concernant ces travaux.

Engie sera contacté afin de les informer d'un bruit suspect de l'un des pylônes dans la rue Octave Lallement.

Séance extraordinaire du 30 juin 2017 : Elections du délégués et des trois suppléants pour les élections sénatoriales.

A l'unanimité des présents, le conseil a élu :

- M. MANDIN Jean-Claude : délégué
- M. LALLEMENT Thierry : 1er suppléant
- M. WERLE Lionel : 2ème suppléant
- M. MAS Julien : 3ème suppléant

Séance du 30 juin 2017

Le conseil décide d'accepter le devis de l'entreprise "Les intérieurs de JP" d'un montant total de 6 808.32€ TTC afin de procéder à la rénovation de plafonds de l'ex-presbytère.

Suite au départ du locataire de l'ancien presbytère et après avoir procédé à l'état des lieux de sortie, le conseil décide de rendre intégralement la caution de ce dernier, soit un montant de 560€.

Le conseil décide d'interdire l'accès au plus de 3,5 tonnes dans la ruelle de la Basse Cour. Un arrêté du Maire sera pris, et un panneau "voie sans issue" y sera installé.

Après avoir soulevé le problème de cette ruelle la commission voirie va se réunir afin de faire le point sur toutes les ruelles du village.

La commission voirie se réunira prochainement pour trouver une solution pour le désherbage sans Phyto.

Le conseil décide d'apporter quelques modifications au bail de location des logements communaux. Seront ajoutés au bail de l'ex presbytère, l'obligation d'entretenir les extérieurs durant la durée du bail, ainsi que l'engagement du locataire à rendre le logement neutre (peintures, sols etc.).

Pas de séance en juillet 2017

Séance du 29 août 2017

Le conseil décide de renouveler pour un an le contrat de Mme VOGEL Adeline dans les mêmes conditions que le précédent à compter du 1er septembre 2017.

Malgré l'approbation du projet de budget par le trésorier, la somme inscrite dans les dépenses imprévue n'est pas correcte. En effet, elle ne doit pas dépasser 7,5% du montant total de la section.

Pour palier à ce problème, le conseil décide d'établir une décision modificative :

- en fonctionnement 1 700€ seront transférés de l'article 022 "dépenses imprévues" vers l'article 6288 "autres services extérieurs" (chapitre 011).
- en investissement 3 000€ seront transférés de l'article 020 "dépenses imprévues" vers l'article 204181 "biens mobiliers, matériels et études" (chapitre 20).

La somme de 22 368.05€ a été reversée sur notre compte de la part de la Communauté de Commune des Sources de la Vesle correspondant à la compétence « eau ». Etant donné que la CCMC a repris cette compétence, nous devons leur reverser cette somme. Le conseil autorise donc l'établissement d'un mandat de 22 368.05€ en faveur de la CCMC.

Pas de séance en septembre 2017

Séance du 17 octobre 2017

Suite à la réunion de la commission voirie, un point a été fait sur la limitation de tonnage des petites rues du village :

-chemin des ruisselets : présence d'un drain! Par contre absence de dessableur → mise en place d'un panneau interdit au plus de 3.5t sauf engins agricoles

-chemin des basses oies : pas de drain, c'est un chemin d'accès aux jardins.

-chemin de la bouette : pas de drain, mais prévoir de niveler une butte qui gêne le passage.

-chemin des lignes : pas de drain.

-chemin billard : pas de drain.

-chemin du gué : drain mais pas de dessableur → mise en place d'un panneau interdit au plus de 3.5t

-chemin de basse-cour : drain mais pas de dessableur → mise en place d'un panneau interdit au plus de 3.5T.

De plus, rue des fossés : il a été signalé des passages abusifs de véhicules qui ressortaient sur le chemin donnant sur l'arrêt de bus!!! Hors c'est un chemin sans issue!

→ Il a été décidé d'entraver le passage par la mise en place d'un plot de fourreau 180/200.

► Il nous faut retrouver dans les archives les projets de voiries qui ont mis en place les drains et faire une expertise pour que les dessableurs initialement programmé soient bien mis en place !!

► De même, faire une étude sur la nécessité de renforcer le drain du chemin des ruisselets pour que les engins agricoles puissent circuler sans endommager celui-ci.

Le conseil décide de refuser la venue du pizzaiolo le mercredi soir à Somme Vesle : 8 élus ont voté contre et 2 se sont abstenus.

Le repas des anciens aura lieu le samedi 27 janvier 2018.

Séance du 21 novembre 2017

La commune a procédé à plusieurs entretiens suite au départ annoncé de Mme VOGEL Adeline. Après présentation des différents profils lors du conseil, les conseillers ont approuvé la décision du Maire et de ses adjointes en recrutant Mme GOBILLARD Julie. Celle-ci sera donc recrutée dans les mêmes conditions que Mme VOGEL (adjoint administratif principal 2ème classe - échelon 4), à compter du 8 janvier 2018.

Cette année, le trésorier ne souhaite pas recevoir d'indemnité de notre part, considérant celle-ci trop peu élevée.

Le contrat de Mme MANDIN Martine est renouvelé pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions que le précédent (adjoint technique 2ème classe - échelon 5) à compter du 1er janvier 2018.

A l'unanimité des présents, la migration de la plateforme ixbus vers ixchange est approuvée. Le conseil autorise le maire à faire les démarches nécessaires.

Le conseil accepte la proposition du centre de gestion concernant la nouvelle assurance statutaire. Le maire est autorisé à signer le nouveau contrat CNP-Sofaxis pour la durée de 4 ans. La société HAZEBROUCK va être contactée pour établir un devis pour un contrat d'entretien et de contrôle pour les systèmes électriques de la commune.

Cette année, les vœux du maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00.

Cette année, le conseil souhaite proposer une médaille à plusieurs habitants : Mme COLLE-
RY Sylvie - Mr CLOWEZ Alain - Mr ARNOULD François

Le conseil n'a aucune objection concernant la création d'une zone de manœuvre au profit du CENTAC - 1er bataillon de chasseurs.

CRAZY SKULLS



Créée le 19 décembre 2015, CRAZY SKULLS est une association qui a pour but de faire vivre et partager la passion de la moto par l'organisation de balades et voyages en groupe, de rassemblement motos, de la participation à des événements locaux, nationaux ou internationaux.

Ces rencontres se font autour de la passion de la moto et toute activité est de nature à promouvoir les bonnes relations entre les membres ainsi que le tourisme dans notre région ou à l'étranger.

Notre première sortie moto organisée par l'association a eu lieu le 22 avril 2017 avec une ballade en direction de BOUILLON.

Une vingtaine de participants s'était retrouvée place de la mairie à SOMME-VESLE pour 09h00.

L'association avait prévu un accueil avec café et croissants. Ensuite nous sommes partis pour une ballade jusque BOUILLON où l'on s'est restauré dans une friagerie.

Le retour sur SOMME-VESLE s'est fait vers 19h00.

Une superbe journée pour une première, je remercie au passage tous les participants.



Président : CLOWEZ Anthony

Pour nous joindre :

Facebook : CRAZY SKULLS

Téléphone : 06 76 00 26 92

Email : crazyskullsfr@gmail.com

ASSOCIATION DE PECHE « LA TRUITE »



De la source à Somme-Vesle à la limite de la commune de l'Epine, vous pouvez avoir le loisir de pêcher la truite ou le vairon en adhérant à l'AAPPMA (Association Agrée Pour la Protection des Milieux Aquatiques) de Courtisols et Somme-Vesle. Sachez que des cartes journalières ou découvertes à des tarifs préférentiels pour les femmes et les mineurs existent, permettant à tous d'essayer cette activité en lien avec la nature et l'environnement. La subvention accordée par les communes de Courtisols et Somme-Vesle permet d'une part, de limiter le prix des cartes de pêche, d'autre part, d'entretenir et de financer des aménagements raisonnés. Ces aménagements limitent ainsi l'envasement du cours d'eau (voir photos).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Président de L'AAPPMA :

Mr GUYOT Jean-Luc au 06 88 96 62 88 ou par mail au guyotjean-luc@orange.fr
Ou le Vice-Président : Mr MANDIN Jean-Claude au 06 84 80 47 46
Ou le Trésorier : Mr LALLEMENT Luc au 06 87 38 09 38
Ou connectez-vous sur le site de la pêche au www.cartedepeche.fr



Belle truite fario (44cm 900g) non remise, pêchée le jour de l'ouverture sur le secteur de Courtisols



travaux raisonnés effectués par les adhérents en 2017 sur le secteur Walfard jusqu'à Somme-Vesle



Résultat après ces travaux.

ANIMATIONS DU COMITE DES FETES **ET DE LA COMMUNE**

17décembre 2017 : Arbre de Noël



Une cinquantaine de personnes dont une trentaine d'enfants est venue assister au spectacle de magie offert par la commune et le comité des fêtes.

Les enfants ont été ravis de participer aux tours de magie et certains papas se sont vus invités à monter sur la scène afin de mimer la chanson de



Village People « YMCA » en tenue vestimentaire réglementaire ce qui a beaucoup fait rire l'assistance.

Le père Noël n'a pas manqué de venir distribuer des chocolats après un goûter convivial.

13 janvier 2017 : Vœux du maire



Comme tous les ans, Mr le Maire a présenté ses vœux ainsi que ceux de la commune à la population.

Il a fait le bilan sur les travaux entrepris et à prévoir ainsi qu'un point sur le changement de communauté de communes. Ensuite le verre de l'amitié a été partagé par l'ensemble de l'assistance.

28 janvier 2017 : Repas des aînés

Les conseillers ainsi que le président du comité des fêtes ont été ravis de servir un repas festif à la quinzaine d'ainés venus pour l'occasion.

Chacun a eu une pensée pour ceux qui nous ont quittés récemment et ceux qui n'ont pas pu venir.

Il est rappelé que le repas est offert à tous les habitants de plus de 60 ans qui désirent passer un moment convivial.



16 avril 2017 : Chasse aux œufs de Pâques



Bien qu'il ne fasse pas très beau ni chaud, ce sont 25 enfants qui sont partis à la chasse aux œufs de Pâques dans le square. Un petit déjeuner était offert après la récolte pour réchauffer les présents.

5 juin 2017 : Concours de pétanque

Cette année 2017 fut exceptionnelle car sous un ciel bleu et dans la chaleur, ce ne sont pas moins de 34 équipes qui se sont affrontées en jetant le cochonnet.

Encore un bon moment amical et joyeux pour ces amateurs de pétanque.



1^{er} juillet 2017 : voyage à Nigloland



Il est vrai que le beau temps n'était pas au rendez-vous mais très peu de personnes avaient profité de l'offre du comité pour ce voyage.

Seule l'entrée du parc était à prix coûtant, le prix du bus restant à la charge du comité des fêtes.

Cette sortie a failli être annulée mais pour le plaisir de ceux qui s'étaient inscrits il a été maintenu entraînant un manque à gagner important, le bus n'étant qu'à moitié rempli.

16 et 17 septembre 2017 : Fête patronale

Une bourse à la puériculture était prévue le samedi. Hélas faute de membres pour l'organisation, elle a dû être annulée.

Le dimanche, le temps très pluvieux et frais n'a pas attiré les foules autour du manège et de la boutique.

Seuls quelques courageux ont bravé les éléments. Dommage pour les forains qui faisaient leur dernière fête dans le village, retraite oblige.

En espérant que d'autres reprendront le flambeau en 2018.



07 octobre 2017 : concert à l'église



Une quarantaine de personnes est venue assister au concert gratuit de la chorale DIO CANTALIS dans l'église de la commune.

Cette formation châlonnaise d'une quinzaine de choristes, créée il y a environ 5 ans, a interprété des chants liturgiques ainsi que certaines chansons de la variété française.

Une super sono et un jeu de lumières colorées ont rendu un très bel effet au sein de l'église.

Un écran géant disposé derrière les choristes a permis au public de reprendre en chœur les refrains.

Merci à eux pour leur belle prestation.

Cérémonie du 11 novembre 2017 :

Tradition oblige et afin de ne pas oublier ceux qui se sont battus pour notre liberté, une vingtaine de personnes a bravé la pluie et le vent pour se rassembler au monuments aux Morts et ainsi les honorer.



INFORMATIONS

Les membres du comité des fêtes vous informent qu'aucune activité ne sera programmée l'année 2018 (arbre de Noël, Pâques, pétanque...)

Les membres s'essoufflent et déplorent le manque d'implication de la population autant pour l'organisation que pour la participation.

Ils rappellent que les statuts du comité des fêtes restent ouverts et que si des bonnes volontés veulent faire perdurer cette association, apportant peut-être des innovations, elles seront les bienvenues.

Il suffit de se faire connaître en mairie aux heures de permanence.

ASSOCIATION « LA BERTAUGE »

Le temps fort de la saison était la **fête de printemps le dimanche 14 mai 2017.**

Cette journée était dotée d'un programme varié qui a réjoui le public:

- présentation de plantes et légumes de saison,
- danses traditionnelles,
- dressage de chiens,
- fabrication de saucisses,
- animation de la forge
- défilé de tracteurs.



Nouveauté cette année : nous accueillons les visiteurs, en plus du dimanche, les mercredis et vendredis après-midi.

Cela permet une augmentation de la fréquentation de notre musée.

Les bénévoles préparent la prochaine **fête des moissons du 12 août 2018 à Saint-Rémy-Sur-Bussy** à laquelle nous vous attendons nombreux.

Président : Mr Pascal DELACOURT 03.26.66.64.97 ; mail : www.musee-rural.com

Services funéraires • Marbrerie • Contrat obèques



FUNERIS
Les professionnels du funéraire

CHAUFFERT

ZI RN3 - 51460 COURTISOLS - Tél. 03 26 66 60 01 www.chauffert.fr

70, rue Chanzy (prochainement rue Berryer) - 51800 STE MENEHOULD - Tél. 03 26 60 18 63

*Entreprise familiale
à votre service
depuis 1974*

SERVICE FUNÉRAIRE
Hal: 20145159 CRIAS. 07031537
Organisation complète d'obsèques, transport de corps toute distance
Chambres funéraires accessibles par les familles 7J/7 et 24h/24
Accompagnement dans les démarches après décès

MARBRERIE
Caveaux, monuments personnalisés, gravure, sculpture
Large choix de monuments disponibles consultables sur www.chauffert.fr

CONTRAT OBSEQUES
Avantage du contrat sur 2 ou 3 personnes : en cas de décès de l'un des assurés,
arrêt complet du versement des primes pour les autres assurés.



FLORA COURTISIENNE
TOUTES COMPOSITIONS FLORALES

Horaires d'ouverture
Lundi - Vendredi
09h00 / 12h00
14h00 / 18h00
Les autres jours sur RDV.

Z.I. RN3 / 51460 COURTISOLS ☎: 03 26 66 60 01 📠: 03 26 70 53 56

JARDIN DES MOTS

Pour la seconde année (1^{ère} fois en 2015, tous les 2 ans), la bibliothèque municipale a participé à l'opération « **Jardin des Mots** ».

Pour rappel, cette opération est organisée et proposée par la Bibliothèque Départementale en collaboration avec le Conseil Régional et l'Office du Tourisme.

La commune, par le biais de la bibliothèque communale, avait ainsi proposé trois activités aux familles :

- 13 mai : atelier « construction de mangeoires à oiseaux »
- 27 mai : atelier créatif « décorations de jardin »
- 17 juin : chasse aux mots avec course d'orientation

Samedi 13 mai 2017 : atelier « construction de mangeoires à oiseaux »

Les enfants qui avaient participé à l'atelier « construction de nichoirs à oiseaux » en 2015 avaient souhaité fabriquer des mangeoires lors d'un prochain atelier. Leur idée a été retenue et c'est avec plaisir que Mr François DO NASCIMENTO a eu la gentillesse d'animer cet atelier.

Réunis dans la salle de réunion de la mairie, les 8 enfants inscrits ont d'abord eu un exposé interactif sur l'alimentation des oiseaux de notre village et les conseils appropriés. Ils ont ensuite construit leur mangeoire avec l'aide de leurs parents ou des bénévoles présents. Une fois assemblées les mangeoires ont été décorées. Chacun a pu remporter sa mangeoire pour l'installer dans son jardin. 2 mangeoires supplémentaires ont été réalisées pour la commune.

Ce moment très agréable et apprécié s'est conclu par un goûter.

Un grand merci pour leur aide aux parents qui étaient venus accompagner leurs enfants et à François pour son implication.



Samedi 27 mai 2017 : atelier créatif « décorations de jardin »

9 personnes dont 4 enfants avaient répondu présents à l'appel de cet atelier.

Dans le local des pompiers et dans la cour de la mairie, tous ont pu créer des personnages en pots de terre, des fleurs à partir d'enjoliveurs et peindre des pneus pour créer un massif de fleurs.

L'ingéniosité et les idées n'ont pas manqué pour fabriquer de jolies décorations que vous avez pu observer dans tout le village. En effet, cet atelier avait pour but, d'une part de passer un moment convivial et d'autre part d'enrichir le fleurissement de la commune.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet atelier.



Samedi 17 juin 2017 : chasse aux mots avec course d'orientation

L'opération « Jardin des Mots » étant organisée par les bibliothèques, il nous est venu l'idée d'une chasse aux mots, afin de faire découvrir la bibliothèque municipale à ceux qui ne la connaissaient pas.

Sous forme d'une chasse au trésor, chacun des 4 groupes constitués (13 personnes au total) devait se rendre, grâce à une énigme, dans une première famille « ressource », afin d'y récolter un parchemin sur lequel était inscrit un mot ainsi qu'une énigme pour se rendre dans une seconde famille. Cinq familles « ressource » avaient été sollicitées. Les parchemins, ainsi récoltés, donnaient un ensemble de mots qui remis dans l'ordre correspondaient au titre et à l'auteur d'un livre qui devait être retrouvé dans les étagères de la bibliothèque (un livre et un itinéraire différents par équipe). Les quatre groupes ont ainsi parcouru le village et peut-être découvert des personnes et des lieux inconnus pour eux.

Chaque enfant a reçu à l'issue de son parcours un livre de jeux en rapport avec les mots et adaptés à son âge.

Tous ont énormément apprécié cette activité qui s'est soldée par un goûter.

Un grand merci à tous et notamment à Mme MACQUART, Mr ROUVIER, Mme ARNOULD, Mme GESSON et Mr MANDIN pour leur accueil et leur gentillesse.



Pour rappel, la bibliothèque municipale vous accueille tous les 1ers mardis et 3èmes jeudis de chaque mois de 17h30 à 18h30, dans les locaux de la mairie.

De nombreux ouvrages peuvent être empruntés, voire commandés à la bibliothèque départementale si besoin.

C'est **gratuit et ouvert à tous les âges**, n'hésitez pas à venir vous renseigner aux heures de permanence.

Responsable bibliothèque : Florence PERARDEL
Assistante : Gwénaëlle CHARBONNEL

LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes.
Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme.
Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...).

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique.
Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude.
Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.
Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne.



Symptômes

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement.

En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations ou plus rarement d'autres organes peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

Des mois à des années après l'infection peuvent apparaître des manifestations tertiaires, de type articulaire, cutané, neurologique, musculaire, ou cardiaque.

Traitements

Pas de traitement systématique devant une piqûre.

Par contre, la simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

Se protéger

Avant une activité en nature : Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

Après une activité en nature : J'inspecte soigneusement mon corps

Après avoir été piqué par une tique : Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter rapidement un médecin.

Source : solidarites-sante.gouv.fr

Le Déserteur

Somme Vesle le 30 avril 1917. Récit, d'après la tradition orale : André Largentier et « La Guerre de 14 à Somme Vesle », d'Octave Lallement.

Ce soir là du 30 avril 1917, la route départementale 65 qui va de Dampierre le Château à L'Epine était pratiquement déserte. Seuls quelques rares véhicules militaires l'empruntaient alors qu'habituellement cette voie parallèle au Front était largement utilisée par les convois de ravitaillement et de munitions. La police militaire privilégiait désormais pour les usagers, la Route Nationale, remise en état et beaucoup moins agressive pour les roues et les essieux des camions.

Pourtant un véhicule Renault de type AG 1 avançait lentement, entre Dampierre et Herpont évitant fondrières et nids de poules bien plus nombreux que les surfaces intactes. Cette voiture dont on avait retiré les parties latérales de la carrosserie était occupée par quatre militaires aux uniformes disparates. Le conducteur était un artilleur reconnaissable aux liserés rouges de son bonnet de police, près de lui, un gendarme, sa carabine entre les genoux, derrière lui un autre membre de la maréchaussée ayant à ses côtés, à bien y regarder, un fantassin, un poilu tel qu'on était habitué à les découvrir dans les reportages de l'Illustration. Ce militaire avait ceci de particulier qu'il était solidaire du véhicule, sa main gauche enserrée par le bracelet d'une menotte dont l'autre bracelet était fixé à l'accoudoir extérieur de la Renault, accoudoir qui lui n'avait pas été retiré.

Ce militaire d'un R.I en pleine zone de combat avait tout simplement décidé de finir la partie en ce qui le concernait, après avoir rempli son devoir au-delà du possible pensait-il, décoré plusieurs fois pour des actes de bravoure comme celui d'avoir ramené sur son dos son capitaine blessé gravement au cours de l'une de ces pitoyables et inutiles attaques destinées à grignoter quelques mètres de no man land. Une autre raison relative à une grave maladie de sa mère était pour beaucoup dans cette grave décision, une lettre de sa sœur, postée à Perpignan, l'avait plongé dans un abîme de souffrance. Profitant du séjour au repos de son unité à Rarécourt, il s'était enfui la nuit, en direction du sud. Au petit matin alors qu'il venait de prendre quelques heures de sommeil dans une grange, il avait eu la désagréable surprise d'être réveillé sans ménagement par une escouade de gendarmes. Sans doute avait-il été dénoncé par le propriétaire de la ferme !

Ramené au P C de son régiment, le colonel avait décidé de l'expédier, manu militari à Châlons sur Marne, avec le rapport circonstancié sur son « escapade ». Le pauvre poilu devrait s'en tirer comme dans pareil cas, avec une bonne vingtaine d'années de Travaux Forcés sous un soleil impitoyable, dans le Sud Marocain ou Tunisien. Les Cours Martiales ne faisaient pas dans le détail.

Depuis Clermont en Argonne où on l'avait tiré de la cabane à incendie qui faisait office de prison militaire, jusqu'à Dampierre, à plusieurs reprises, le gendarme placé à côté du conducteur avait tenté d'échanger quelques mots avec son prisonnier, en pure perte. Ce dernier se contentait de répondre par quelques rares banalités. C'est au moment de pénétrer dans Herpont qu'un semblant de dialogue parut s'engager entre les gendarmes et le déserteur. En effet, à chaque entrée d'agglomération se trouvait un poste de garde avec lequel il convenait

de montrer patte blanche. Souvent c'étaient des militaires de l'unité présentement au repos dans les lieux, parfois la maréchaussée. Certains, pointilleux épluchaient consciencieusement l'ordre de mission, dévisageant les personnages de l'équipée, d'autres au contraire y mettaient un zèle proche de zéro. Qu'est-ce que ça peut bien nous f... pensaient-ils ! A Herpont ce fut la première option qui prévalut.

-A toi ! Là ! A ce que je lis, tu es né à Watignies ! Ce hasard ! Moi ! Je suis de Lesquin ! Tout près de Lille ! On est des Chtimis ! Mais à ce que je vois, tu es mal barré. Mais tu voulais quand même pas retourner à Lille ! Mon pauvre, il y a toujours les Boches et il y a mes parents là haut. Les malheureux ! Et aucunes nouvelles d'eux, depuis trois ans ! Toi pareil, sans doute ?

Le gendarme commençait à trouver le temps long ! Châlons était encore loin et la nuit arrivait !

-Dites caporal ! On peut y aller ? Tout est en ordre. Le prochain village, c'est bien Somme Tiève ?

-C'est presque ça ! Somme-Vesle, comme la rivière de Reims !

A ce nom le prisonnier sursauta. Est-ce possible un tel concours de circonstances !

Une fois Herpont traversé. Un village semblable à tant d'autres, à l'arrière du Front, rempli, regorgeant de soldats de toutes les armes, de tous les grades.

-Dites donc ! Soldat ! Votre nom c'est bien Gomez ? Gomez Pablo ? C'est pas plutôt espagnol ça ?

-Ca peut se dire comme ça ! Mais ça n'empêche, je suis aussi Français que vous ! Mon père est arrivé de Gérone à quinze ans, puis il a épousé une Chti. C'est aussi simple que ça. Et me voilà dans cette galère de Guerre. J'ai pas gagné au change, vous voyez !

Il retomba dans un complet mutisme car ce nom de Somme-Vesle venait de réveiller des souvenirs d'enfance qui ne lui étaient pas indifférents. Ah ! L'heureux temps de son enfance, à Watignies et aussi à Somme-Vesle à la belle saison, malgré la grande misère de sa famille.

Pendant tout l'hiver, son père au fond de la cave de leur maison, à Watignies, tissait sur un vieux métier en bois Lui, Pablo dès treize ans, après avoir obtenu brillamment le certif, justement à Somme-Vesle, était parti travailler comme manutentionnaire à l'usine voisine, y rejoindre sa sœur aînée. Le matin quand la mère les réveillait dans le froid de décembre, il y avait beau temps que la navette rythmait l'air de la rue, à l'unisson d'autres navettes semblables. Dans ce froid humide, la santé du père en avait été fort ébranlée, chaque hiver un peu plus. Heureusement, dès le mois d'avril toute la famille après avoir fermé la maison, prenait le train pour la Marne, via Paris, pour un petit village de la Champagne dite Pouilleuse. Comment son père avait-il trouvé cette destination ? Pablo ne put jamais le savoir. Là, les attendait une baraque en planches, non loin de l'église derrière la belle grange des Appert. On s'installait dans la bonne humeur, dans un dénuement précaire, fait de paillasses et d'ustensiles disparates pour cuisiner. Mais on était au bon air, avec les premières violettes qui fleurissaient au pied de la cabane, on avait quitté l'atmosphère pesante et grise des corons. Et puis, pour Pablo, il y avait Louis Appert, le voisin de son âge, avec lequel il avait noué une amitié comme on n'en rencontre qu'une dans sa vie. Louis était fils unique, brillant dans plusieurs domaines comme la photographie. Sa mère en était très fière et Pablo était toujours

le bienvenu dans la maison des Appert surtout le dimanche quand tout travail était fortement interdit par le Père Bruneau , le sévère curé de la paroisse.

Tous les ans donc toute la famille se retrouvait derrière la grange de Julie Appert dans une baraque qu'elle leur prêtait gracieusement. Ils se mettaient au service de plusieurs fermes pour les tâches les plus diverses. Tout d'abord le sarclage et le démariage des betteraves sucrières à l'aide d'une courte binette. Un travail pénible et éreintant. Ensuite venait la fenaison. Le père fauchait et les enfants râtaient puis faisaient des andains. Quelquefois il fallait aider à charger les chariots puis à les décharger dans les granges. On enchaînait avec la moisson à partir du quatorze juillet Pablo se souvenait surtout des griffures des mollets dans les éteules. Quelquefois on venait les chercher pour un battage de précaution. Là aussi, la rudesse du geste qui, à l'issue de la journée, laissait le père anéanti par la fatigue. En septembre on participait aux vendanges dans un château voisin, mêlés à de nombreux habitants du village. Un moment de fête avec une nourriture abondante. Et voilà qu'arrivait octobre avec les tâches que toute la famille exérait surtout si le temps se mettait à la pluie, l'arrachage des betteraves et le curage des bergeries avec l'épandage du fumier. Même la mère était de la partie car il fallait faire vite. Ils partaient dans la nuit et ils arrivaient dans le champ, souvent l'un de ceux qu'ils avaient sarclé au printemps, au lever du jour. La technique était simple, mais combien harassante, il fallait empoigner d'une main les feuilles glaciales de rosée, de l'autre main on devait enfoncer une petite bêche dans la terre collante et lourde, déterrer la betterave et la jeter sur une file derrière soi, bien alignée. Comme c'était dur ! Mais ils pensaient tous au retour prochain avec un petit pactole qui permettrait de passer l'hiver au chaud avec une nourriture convenable. Il fallait être à Watignies pour la Toussaint, la mère n'aurait pu supporter qu'on n'aille pas fleurir le caveau de famille pour cette occasion. Brusquement Pablo se souvint de ce matin là, un des derniers jours avant le retour. Il avait plu sans discontinuer toute la journée précédente et pourtant il avait fallu aller arracher ! Le lendemain matin, retour dans ce champ noyé de pluie. Le père qui avait toussé une partie de la nuit, vaillamment s'était mis au travail pour donner l'exemple, comme chaque fois.

Brusquement la petite sœur cria :

-Papa ! Papa ! Il est tombé. . .

Pablo qui avait quinze ans alors, se précipita avec sa maman. Il releva son père qui recouvrait ses esprits. Mais il était si faible !

-Pablo ! Soutiens ton père et conduis le chez la bonne madame Appert. Elle le tiendra au chaud ! Elle a déjà rallumé sa cuisinière, alors que chez nous il fait un froid de mort. Elle lui fera une tisane ! C'est une si brave personne !

Le père ne retourna pas à l'arrachage mais on était à deux ou trois jours du départ. Ce fut d'ailleurs la dernière campagne pour les Gomez, dans la Marne. Pablo apprit plus tard que c'étaient des Belges qui les avaient remplacés, dans la cabane près de l'église.

La voiture a dépassé le croisement avec la Voie Romaine, la nuit est tombée maintenant. Mais voilà qu'au loin en direction du village une immense clarté s'élève ! Un incendie !

Pour la première fois le conducteur que jusque là on aurait pu penser qu'il était muet, s'écria :

-Encore une maison ou une ferme qui brûle ! C'est toujours comme ça ! On leur dit de

ne pas faire de feu à l'intérieur, mais il faut croire qu'ils n'écoutent rien, ces idiots !

En effet, au loin, c'étaient les granges de Joseph et Adrien Martin qui portaient en fumée, avec tout le fourrage que le 31ème Régiment d'Artillerie avait stocké pour l'approvisionnement de la soixantaine de chevaux de son parc d'artillerie. Chevaux qui se trouvaient d'ailleurs à proximité, sous des toitures sommaires de tôles venant juste d'être installées dans la cour.

Affolées, certaines bêtes avec le poil roussi, parfois avec de brûlures conséquentes, furent détachées à la va vite, non sans dommages pour les palefreniers. Ils pensaient les conduire dans un parc à l'entrée du village. Mal leur en prit ! Ces bêtes s'échappèrent des mains des pauvres poilus et s'enfuirent vers l'est, un peu à la façon des Moutons de Panurge, en un groupe compact.

Le troupeau sauvage passa au dessus de la source en une cavalcade effrénée que nul n'avait pu arrêter. Débouchant sur la route d'Herpont, plutôt que de poursuivre à travers champs, les chevaux, tout naturellement s'engagèrent sur la route. Le hasard ce soir là les conduisit à la rencontre de la Renault A.G.1 dont le conducteur la tête penchée en avant, cherchait à deviner les fichus nids de poules.

Le choc fut d'une violence inouïe ! Le cheval de tête vint s'écraser sur le moteur, brisant le pare-brise du véhicule, le solide volant de direction projeta le conducteur vers l'arrière. Un deuxième et un troisième animal participèrent aussi au basculement de l'automobile sur le bas-côté. C'était un enchevêtrement de ferraille et de chevaux morts qui jonchaient le côté gauche de la chaussée. L'infortunée Renault gisait sur le flanc droit, le côté où avaient pris place les deux gendarmes en bien triste état. Les deux hommes avaient irrémédiablement perdu la vie dans l'accident. Le chauffeur qui réussit à s'extraire de l'habitacle, n'avait apparemment aucune hémorragie à ce qu'il put constater. Quelques côtes cassées par le volant et certainement une fracture du bras qui lui causait d'intenses douleurs. Il se faisait à haute voix le diagnostic, lorsqu'il sentit qu'on le prenait sous les épaules pour le traîner à une douzaine de mètres de là. C'était Pablo Gomez le déserteur qui, lui, avait l'air d'être sorti indemne et libre de cette situation périlleuse.

-Je te mets à l'abri derrière ce tronc d'arbre, car j'ai bien peur que la voiture prenne feu et que le réservoir explose ! Les deux pauvres gars de la Prévôté, eux, ils sont Morts pour la France. J'ai été voir ! Broyés par la ferraille !

-Mais toi ? C'est pas croyable ! Et les menottes ? Pourtant ils t'avaient bien attaché ?

-.Je suis un veinard ! Pas une égratignure ! Au moment du choc, j'ai été éjecté et la chaîne s'est cassée, dommage que le bracelet soit encore autour de mon poignet. Il faudra que je trouve un moyen de m'en débarrasser.

-Mon gars, je te remercie ! Moi je vais attendre les secours, je ferai le sonné ! T'occupe, je me rappellerai de rien si on me questionne. Tiens ! La voiture prend feu ! Et surtout, tout va s'effacer, et bien sûr la sacoche où se trouve ton dossier. Ils vont ramener le véhicule à la casse après avoir sorti les deux corps. Donc, ils ne trouveront pas le deuxième bracelet, peut-être à moitié fondu. Alors toi, tu te « tires », vers le sud. Tu as un point de chute ?

-Ne t'inquiète pas ! Je ne me ferai pas avoir, comme il y a deux jours. Dans la doublure de ma veste, j'ai une permission que m'a bidouillé un copain secrétaire du Colon. Elle démarre du 4 mai. J'ai qu'à mettre une cinquantaine de kilomètres entre nous, vers le sud et

j'irai dans une gare pour aller jusqu'à Perpignan. Là, il y a une sœur de mon père. Elle me fera passer en Espagne, à Gérone d'où mon père est originaire. Dans cette ville, je retrouverai ma pauvre mère qui est très malade. C'est le motif de ma désertion ! Voilà ! Tu sais tout ! Je te fais confiance !

- Allez ! Ne t'attarde pas ! Bonne chance mon gars ! Tu ne mérites pas les années qu'ils t'auraient collées, pour Biribi ou Tataouine.

Pablo s'enfonça dans les bois de sapins qui bordaient la route, mais contrairement à ce qu'il avait dit au chauffeur, il se dirigea vers Somme-Vesle où son uniforme se noya dans la masse de tous ces militaires qui arpentaient la Rue Haute puis la Rue Basse. Il frappa à la porte de Madame Appert.

Le reconnaissant, elle le serra dans ses bras en pleurant. Elle eut beaucoup de mal à retrouver son calme. Pablo comprit les raisons de ce comportement. Louis, son fils unique adoré était mort le 23 février à l'Hôpital de Carcassonne des suites de ses blessures. « Maudite soit la Guerre ! Maudite soit la Guerre » ! Criait-elle entre deux sanglots.

Il fallut un temps assez long pour que Pablo lui explique sa situation en lui montrant le bracelet qu'il portait autour du poignet. Allait-elle accepter de le cacher et de lui procurer des limes pour se débarrasser de ce bracelet importun ?

-Mais bien sûr mon petit Pablo, l'ami de mon pauvre Louis. Que toi au moins, tu échappes à cette boucherie !

Pablo Gomez réussit son périple jusqu'à Gérone. Trois jours après son arrivée dans la ville catalane, sa mère rendait son dernier soupir dans les bras de son fils.

Au mois de juillet, il s'embarquait à Barcelone sur un cargo, en direction de Buenos – Aires.

PS. « La tombe de Julie Appert, de son mari et de leur fils Louis, Mort pour la France, se trouve dans le cimetière communal, la troisième à gauche en entrant »

Mr André ROUVIER

-BOULANGERIE -PATISSERIE -

BIETH Thierry
51460 TILLOY BELLAY
TEL:03.26.66.60.49



SOCIETE DE CHASSE

Chasse à courre au lièvre à Somme Vesle le 23 et 24 septembre 2017

A l'initiative du lycée de la nature et du vivant de Somme Vesle et en outre de l'équipe pédagogique intervenant dans le **Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion d'une Entreprise** dans le **Secteur Canin et Félin (BAC PRO GCGESCF)** , un équipage de chasse à courre est intervenu dans un premier temps le 30 septembre sur les parcelles du lycée et ensuite le deuxième jour sur les terres de notre commune.



Rassemblement au lycée



La sonnerie au lièvre

Animateur de la deuxième journée, j'ai accueilli les trois équipages venus pour deux d'entre eux des Cotes d'Armor (22) mais également de l'Oise pour le troisième, tous très heureux d'être présents pour explorer notre territoire giboyeux. Ce premier contact matinal m'a permis de partager avec les membres présents de notre société de chasse les préparatifs avant le démarrage proprement dit de la chasse, les différentes sonneries qui sonnent le départ mais également pour le plaisir de l'oreille et pour cette deuxième année la préparation des chevaux qui participaient à cette journée.

La chasse à courre au lièvre est par excellence un sport qui demande des capacités physiques affirmées. Il est nécessaire en effet d'être en pleine possession de tous ses moyens physiques pour suivre à pied à travers bois et plaines, une chasse au lièvre. Il n'est pas rare qu'un veneur parcoure une trentaine de kilomètres lors d'un week-end. Plusieurs adeptes sont d'accord pour dire que c'est la plus fine des chasses à courre.

C'est l'un des plus petits animaux de vénerie par la taille mais c'est sans doute l'un des plus grands par la ruse. Cet animal, lorsqu'il est poursuivi par une meute de chiens, sait user de tous les stratagèmes pour mettre à mal ses poursuivants. Pour trouver l'animal au gîte le matin, les chiens « rapprocheurs » éprouvent mille difficultés. Sitôt lancé, il cherchera à mettre la meute en défaut en prenant soin de prendre des passages où il ne laissera que peu de sentiments. Ayant pris un peu d'avance sur ses poursuivants, il mêlera ses voies, tant et si bien que les chiens les plus rusés y perdront sa trace. Au moment où on le croit pris, il devient introuvable....! C'est cela la vénerie du lièvre.



Après ces quelques explications et la mise en condition des 50 chiens la chasse a démarré aux alentours de 10h00. Afin de veiller à la sécurité et au bien être des animaux une voiture

longe les routes proches pour arrêter les chiens afin de prévenir de tout accident.

L'autorisation à plusieurs détenteurs de plan de chasse voisin fut demandée au cas où les chiens traverseraient leurs parcelles. Plusieurs lièvres furent levés par les chiens mais, comme la veille, les lièvres ont été plus malins et plus rapides.



Cette journée, ensoleillée, se passa dans une ambiance très conviviale et fut entrecoupée d'un repas campagnard afin que chiens et bipèdes puissent reprendre des forces

La chasse s'est terminée vers 18h00 ensuite place aux caresses avant la distribution des ga-

VOTRE SPÉCIALISTE DES PRODUITS FRAIS



Ets REGIEX PUBLICITE PAGNY - RCS BAR LE DUC 301 161 170 - SAS AU CAPITAL DE 48 000€ - Prépresse : lenivê.com

NOS SERVICES



Station
Service



Carburant V6 et F1
24h/24h



GAZ



Station
de gonflage



Aspirateur
voiture



lavage
haute pression



lavage
rouleau

NOS HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 14h à 19h15
Le samedi de 9h à 19h NON STOP
Le dimanche 9h30 à 12h

Intermarché contact COURTISOLS

ZI Les Ouches de Cheppe - 2, rue Denis Papin - Tél. 03 26 66 64 54



SOPHIE HENRIONNET Une enfant du village devenue écrivain

Fille de Mr et Mme Rouvier, Sophie Henrionnet, aujourd'hui âgée de 39 ans est devenue écrivain grâce à sa passion pour l'écriture. Dès sa plus tendre enfance, elle adore écrire des contes, des nouvelles, des histoires.

Ayant passé toute son enfance à Somme-Vesle, elle entreprend des études de médecine, hésitant beaucoup entre cette voie et celle du littéraire.

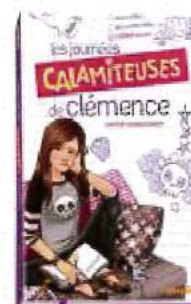
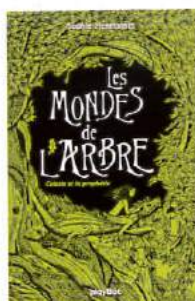
Chirurgien dentiste de formation, mariée et maman de 4 enfants, elle est vite rattrapée par sa passion et remplace la fraise par le stylo et publie en 2014 son premier roman « **Drôle de Karma** », une comédie d'aventure dans laquelle la vie de Joséphine bascule lorsqu'elle découvre la double vie de son petit ami et à qui il va arriver un tas d'aventures toutes plus drôles les unes que les autres.



Depuis sa plume ne s'est pas arrêtée. Son imagination et son hyperactivité ont engendré d'autres romans aussi bien pour les ados que pour les parents.

Voici 10 romans que Sophie a écrits et qui sont disponibles dans les librairies ainsi que sur internet.

Vous pouvez également la retrouver sur sa page Facebook, sur Twitter et Instagram.



INFORMATIONS UTILES

Tarifs de la location de la salle communale (80 places) :

	Hiver 1/10 au 30/04	Eté
Week-end	150€	135€
Semaine	75€	60€

Pour toute réservation ou tout renseignement : Mme MANDIN Martine 03.26.66.63.40

Permanence de la Mairie :

La secrétaire et le Maire ou un de ses adjoints
vous accueillent :

Le mardi de 17h00 à 18h30

Le jeudi de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces créneaux horaires.

Déchetterie de Courtisols :

mardi	14h-18h
jeudi	9h30-12h30 et 14h-18h
samedi	14h-18h

Nous vous rappelons qu'il faut désormais une **carte d'accès** pour utiliser les services de la déchetterie. Si vous ne l'avez pas demandée, contactez le SYMSEM au 03 26 70 19 28

Ordures ménagères :



Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mardi matin entre 6h et 7h. Pensez à sortir vos poubelles la veille, sans omettre de faire le tri sélectif (des sacs jaunes sont disponibles en mairie). Merci de ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules avec vos containers.

Une benne à verre est également à votre disposition à proximité de l'église. Si celle-ci se trouve pleine, merci de ne pas déposer des verres au sol, cela peut être dangereux notamment pour les enfants.



D'autre part, afin de respecter les promenades de chacun, il vous est demandé de ramasser les déjections de vos chiens lors de leurs sorties. Des sacs spécifiques sont également disponibles en mairie. De nombreuses plaintes sont arrivées en mairie à ce désagréable sujet.

Merci de faire preuve de civilité pour le bien de chacun.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Pièces d'identité et passeports

Pour rappel, les cartes d'identité et les passeports ne sont plus faits en mairie de Somme-Vesle mais à celles de Marson, Suippes, Mourmelon le Grand ou Châlons en Champagne

Voici quelques informations qui peuvent vous être utiles :

- Remplir et imprimer un formulaire de pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>
 - Attention ARNAQUE sur Internet : cette pré-demande est totalement gratuite
- Se rendre en mairie concernée avec le formulaire et les documents à fournir : attention apporter les originaux car eux seuls seront numérisés et rendus le jour même. La mairie recueillera les données grâce au numéro de pré-demande, vérifie les pièces justificatives et recueille les empreintes.

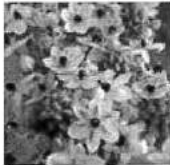
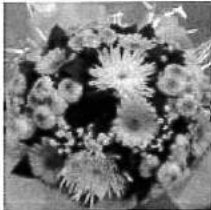


Fleurs & D'Lys

Art Floral - Décoration - Epicerie Fine

Art Floral

Composition florale - Bouquet
Mariage - Deuil
Plantes extérieures et intérieures



Décoration

Décoration d'intérieur - Vase
Lampe - Tableau - Structure murale - Idées cadeaux pour petits et grands



Epicerie Fine

Terrines Terre / Mer - Tapenade
Bières artisanales - Biscuits salés et sucrés
Chocolats - Confitures - Miel - Bonbons
Produits régionaux SANS CONSERVATEUR
SANS COLORANTS

LIVRAISON ET TRANSMISSION FLORALE

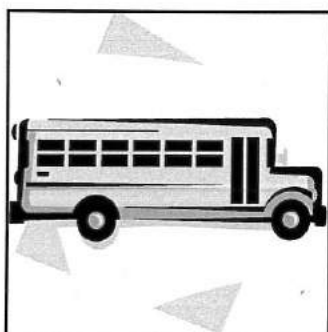
Zone Commerciale Intermarché
3 rue Joseph Monier
51460 COURTISOLS
03.26.21.46.95
06.19.13.48.65
fleursetdlys@gmail.com

Visitez notre compte Facebook

Horaires :
Du Lundi au Vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 15h à 19h,
le Samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h,
le Dimanche et jours fériés
de 10h à 12h30.

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

	PRIMAIRES		COLLEGES		LYCEES	
	Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi	Mercredi	Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi	Mercredi	Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi	Mercredi
Au Lycée Agricole	Aller : 8h15 Retour : 17h35	Aller : 8h45 Retour : 13h10	/	/	/	/
Place de la Mairie	Aller : 8h40 Retour : 17h13	Aller : 9h10 Retour : 12h45	Aller : 7h07 Retour : 17h38	Aller : 7h07 Retour : 12h45	Aller : 7h02 Retour : 18h55	Aller : 7h02 Retour : 13h00



Une ligne de bus quotidienne entre Ste-Ménéhould et Châlons en Champagne s'arrête également sur notre commune. Les horaires sont affichés sur l'arrêt matérialisé à proximité de la salle communale.

AUTRE INFO ADMINISTRATIVE

Recensement militaire

Tout français de naissance, fille ou garçon, doit se faire recenser en mairie du jour de ses 16 ans jusqu'au dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire.

Cette formalité est importante car l'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics dont le permis de conduire.

Le jeune doit se rendre en mairie muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que du livret de famille.

La mairie lui remettra une attestation qui doit être soigneusement conservée car aucun duplicata ne sera fourni.

Le recensement entraîne également l'inscription sur les listes électorales dès ses 18 ans.

Ma solitude

Hommage à une dame de 67 ans morte à Châlons et découverte chez elle plusieurs mois après...

Je veux vous raconter
l'histoire de ma vie ;
Combien je fus comblée
Par ces instants bénis :
Un homme à mes côtés
Pour me tenir la main
Au long de ces années,
Qui rythment le destin.

L'existence est paisible
Mais pas toujours facile :
Les espoirs du possible
les lendemains fragiles...
C'est le lot de chacun
Que d'espérer le mieux,
Comme si Arlequin
Ne voulait qu'être heureux.

Puis, comble de bonheur,
J'eus deux êtres à chérir
Qui remplirent mon cœur
De cris et de sourires.
Le Paradis sur Terre
N'était donc pas un leurre...
Mais l'aigle, dans ses serre
Suscite tant de pleurs.

....

...
Aujourd'hui je suis là,
Gisant sur mon fauteuil,
Car cela fait des mois
Que j'ai franchi le seuil.
Mon cœur s'est arrêté,
Mais pas mes émotions
Et qui pour s'inquiéter,
Que vaut la filiation...

J'ai rejoins mon mari,
Mais j'ai perdu mon sang :
Mes deux enfants chéris
Ont été bien absents.
Que dire des voisins
Qui n'ont rien remarqué
Surmenés pour les uns,
Pour d'autres, surbookés.

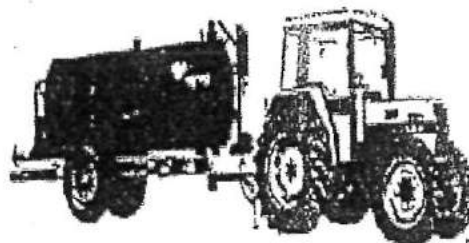
Il est trop tard pour moi,
Mais je vous en supplie :
Ne laissez pas des mois
Vos parents sans amis.
Nul ne doit vivre seul
Et mourir oublié,
Drapé dans le linceul
D'un être sans foyer.

Jean-Louis PIERRE

Vidange de fosses :

- Septiques
- Puisards
- puits

7 jours sur 7



Appelez
Chez M.MACQUART

14, rue du pavillon
51460 Somme-Vesle

Téléphone: 03.26.66.60.51
Portable: 06.12.94.21.21